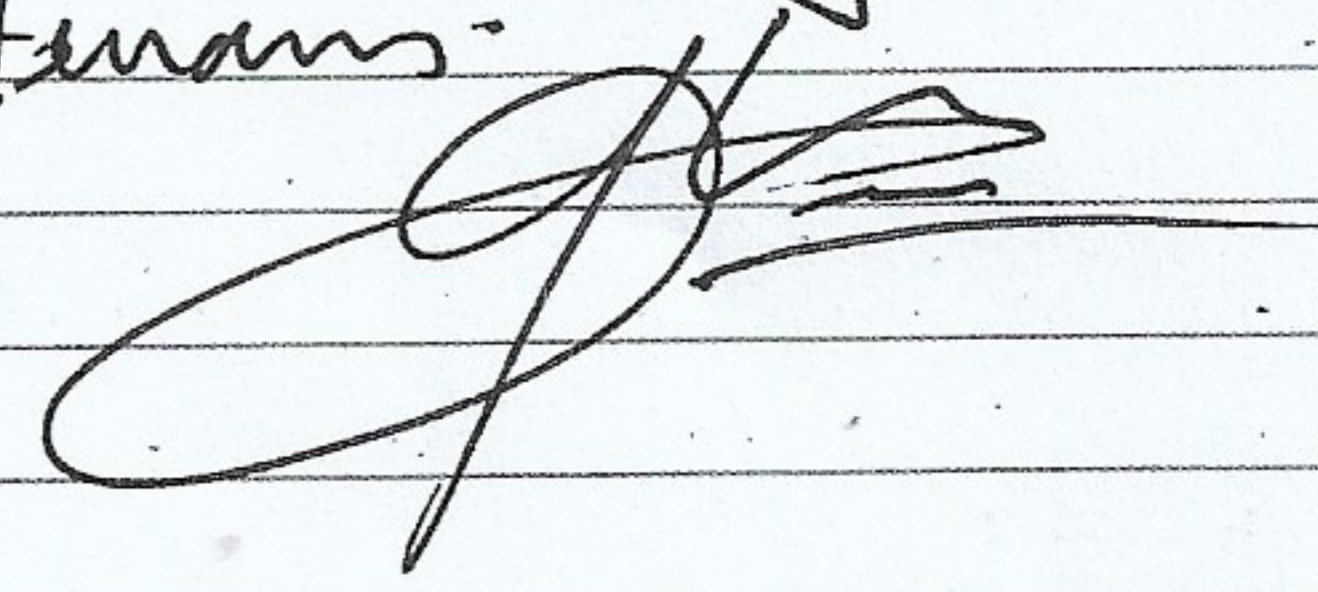


Je suis propriétaire des parcelles n° 426, 428, 430, 913.
pour une surface environnant les ~~20ha~~ 15ha -
Sur cette terre, superficielle et caillouteuse, qui ne sont
pas vraiment cultivable, leur valeur est faible. Elles
servent surtout au pâturage et fauche. En outre, sur
ces terrains se développent des variétés envahissantes comme
la vulpie. Cette année, j'ai du faire du ~~travail~~
travail superficiel avec des outils à disques pour semer
de l'orge. L'objectif est de tenter de détruire ces plantes
envahissantes. Ensuite j'aurais pu semer la prairie.
Sur cette surface les rendements sont très faibles et
les coûts de mise en place disproportionnés.

Ainsi, le projet photovoltaïque est préférable, et ne
porte pas autant préjudice à notre exploitation.
En parallèle, le projet photovoltaïque vient conforter
la reprise de l'exploitation et l'installation d'un jeune
agriculteur en élevage ovin. En effet, mes terrains
loués au porteur du projet seront mis à la
disposition des éleveurs de cet élevage.

À niveau de la faune, à mon avis il n'y aura aucun
dérangement, et la faune y sera plus tranquille.
En plus les points d'eau pour les bœufs seront à la disposition
de la faune.

Des terrains seront bien sûr fixés pendant au moins
30 ans, c'est un choix, mais avec une contrepartie qui est de
conforter un élément structurant du territoire, notamment
le réseau d'irrigation l'ASR du pigeon, et valoriser
les terrains.



Permanence du 27 novembre 2023 - de 14h00 à 17h30.
observations

(Empty space for observations)